New Nouveau
Brunswick
CANADA

Open for Business!

COMMERCE AND TECHNOLOGY
GOVERNMENT OF NEW BRUNSWICK

COMMERCE ET TECHNOLOGIE
GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

CNB 91136

New Brunswick is a province of Canada, strategically located on the east coast of North America adjacent to some of the best markets in the world.

Traditional resource-based industries, coupled with new technologies, create a thriving environment for investors and entrepreneurs. Flourishing from a superb quality of life, our workforce is motivated and well-educated. Partners in trade benefit from an established distribution infrastructure, offering world class communications and exceptional products and services.

Explore the opportunity!

New Brunswick **... Open for Business**

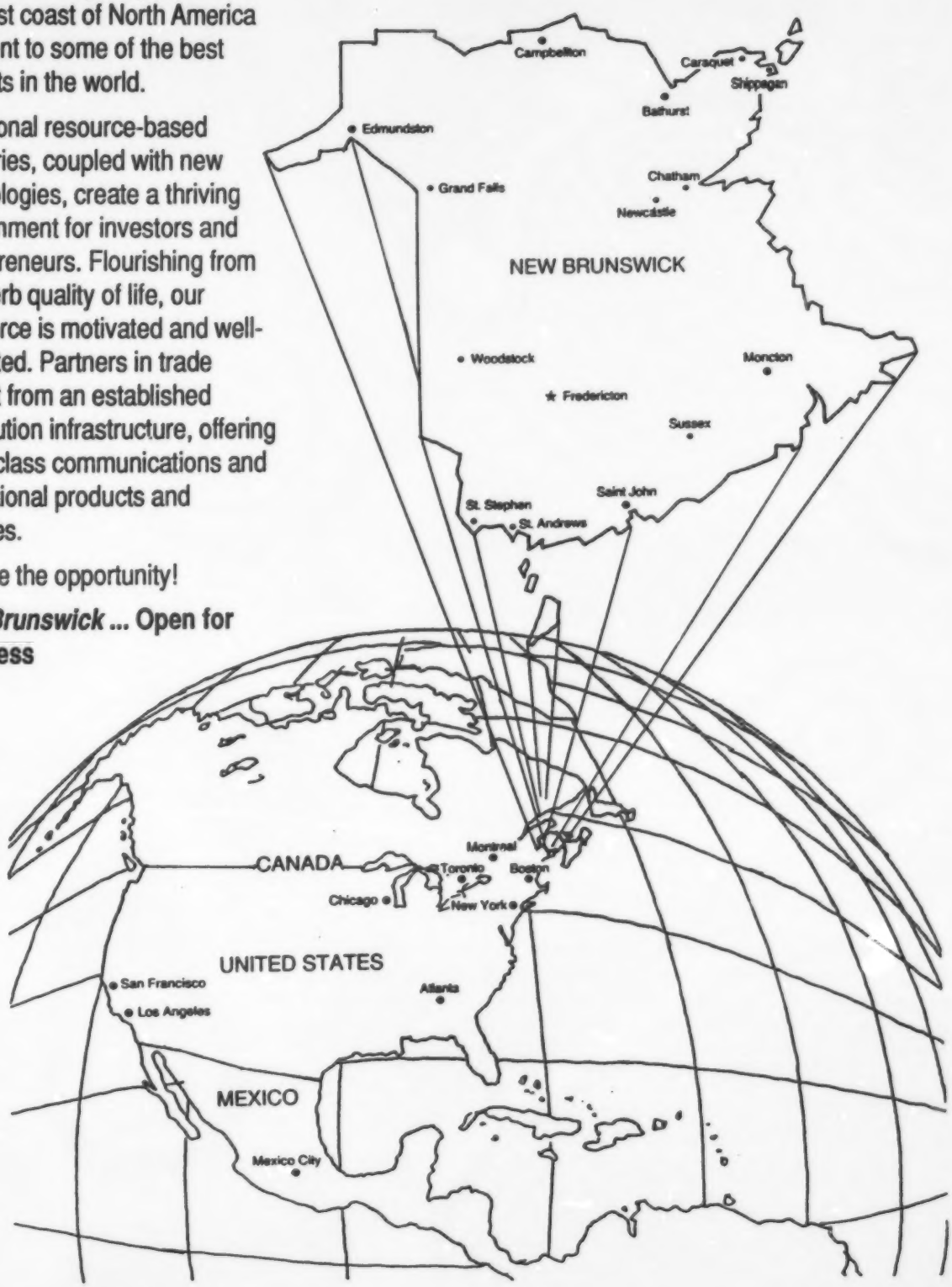

92-02780/

CONTENTS

Introducing New Brunswick..... 3
Investment Strategy..... 5
Education..... 6
Labour..... 8
Lifestyle.....12
Real Estate.....13
Transportation.....14
Utilities..... 15
Assistance Programs 16
Business Immigration Program.....18
NB City Centres.....19
Health Services.....20
Taxation.....21

'Open For Business' was compiled and published by the New Brunswick Department of Economic Development and Tourism.

For more information please contact:
Department of Economic Development and Tourism
Government of New Brunswick

Investment and Immigration Division
PO Box 6000
Fredericton, New Brunswick
Canada E3B 5H1

Telephone: (506) 453-3981
Fax: (506) 453-7904

Printed in New Brunswick Canada 1991
Aussi disponible en français.

INTRODUCING NEW BRUNSWICK

Sure New Brunswick has low business overhead, state-of-the-art communications, a bilingual work force and an accessible government offering financial incentives...

However, New Brunswick also offers seasonal sport and recreational opportunities which are only minutes away from major business centres. Housing is affordable and accessible with short commutes. We enjoy a diversified cultural community, a clean environment, gorgeous scenery and warm water beaches. In New Brunswick, quality of life does make a difference.

Our Geography

New Brunswick has diverse geographical features - rolling hills, river valleys, seacoasts and wooded areas. Our lakes and rivers make up seven per cent of Canada's inland water supply. We have small towns, city skylines, and large agricultural areas. Much of New Brunswick is open to new development at affordable land costs.

Our Location

New Brunswick is located on the east (Atlantic) coast of Canada, bordering on the US State of Maine to the west, and the Province of Quebec to the north. The province covers 73,500 square kilometers (28,400 sq. miles).

Deep-water ports and major air passenger and air cargo centres link us to international markets.

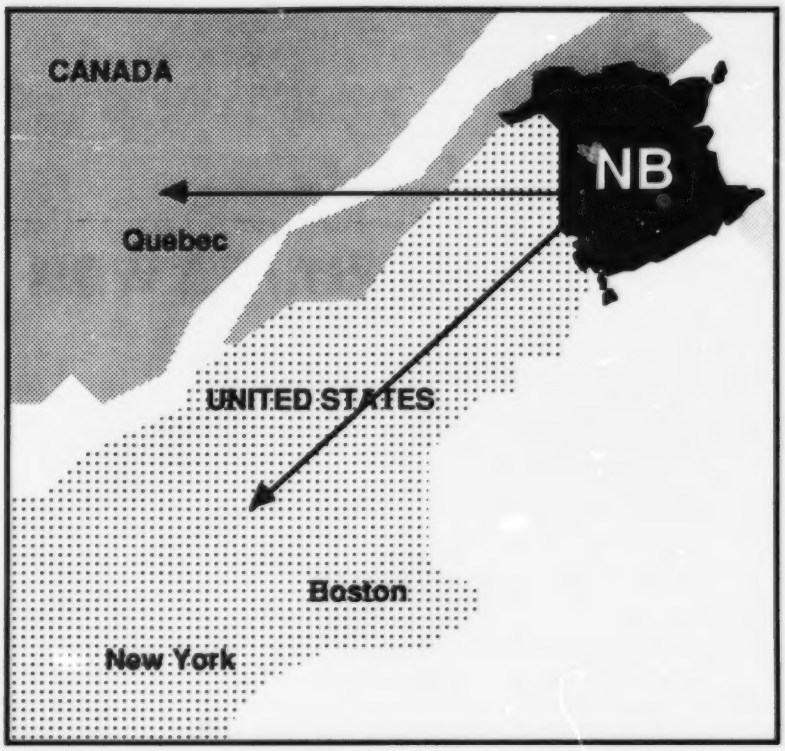

One can live in any community in the province and be a comfortable drive from major business centres or markets such as Montréal, Boston or Halifax. New Brunswick is the gateway to Atlantic Canada.

Our People

New Brunswick offers a strong, educated workforce known for their work ethic and entrepreneurial spirit. With 65 per cent English and 35 per cent French, New Brunswick is a microcosm of Canadian consumers making it an ideal test marketing location.

Population

1986 (census)	710,400
1990 (estimate)	723,900
1991 (estimate)	725,600

source: Statistics Canada

Distance from Fredericton (Capital City) to:

	km	miles
Montréal	833	520
Toronto	1,372	858
Boston	692	432
New York	1,049	655

Nautical miles from Saint John to:

Liverpool	2,700
Rotterdam	3,017
Hamburg	3,176
Panama	2,388

Broad Industrial Base

From a traditional resource-based economy, New Brunswick has broadened its industrial base with strong emphasis on innovation and high technology.

Traditional Industries:

. Forest Products
. Mining
. Manufacturing
. Agriculture
. Fishing

Expanding Industries:

. Energy
. Advanced Technology
. Value-added Forest Products
. Communications
. Research and Development
. Diversified Exporting
. Aquaculture

Industry Leaders

. McCain Foods: a world leader in frozen foods, including potato and other products
. Irving: refining, forestry, and shipbuilding
. Repap: world scale coated paper
. NB Tel: Fibre Optics
. NB Power: Nuclear Power
. CADMI/MTC: microelectronics, manufacturing technology
. Lexi-tech: computerized translation of technical documents
. Telemarketing: Camco, CP Express, Federal Express

Market-Driven Research

New Brunswick fully supports the new investment and technology required to ensure its continued economic growth.

New Brunswick research facilities are technological leaders in areas such as:

. Microelectronics
. Aquaculture
. Forestry Science
. Food Product Development
. Marine Products
. Peat Applications
. Nuclear Energy
. Geomatics
. Pavement & Construction
. Computerized Translation
. Bioengineering
. Process and Prototype Development
. International Marketing

We believe in market-driven research directly linked to the needs of industry. Through government-sponsored agreements and technology transfer, New Brunswick research facilities offer business the technologies of tomorrow.

Above Average Growth

Real Gross Domestic Product (GDP) is estimated to have increased in New Brunswick by 1.3% in 1990, the eighth year of expansion since the 1981/82 recession. New Brunswick's growth rate was above that of Canada and the United States, both of which reported increases of 0.9%. Construction continued to be one of the strengths of the economy in 1990.

New Brunswick's Real Gross Domestic Product is expected to increase by 0.7% in 1991. Capital investment is expected to be slightly higher (0.4%) than in 1990, as construction on energy facilities in Belledune and Millbank continues. These projects, combined with ongoing spending by the Province on highways, schools and hospitals, will offset declines in other sectors.

The National Gross Domestic Product is expected to increase 5.8%, with growth coming from labour and investment income. Personal income is projected to rise 6.9% in 1991, supported by a 9.6% increase in interest, dividends and miscellaneous investment income.

As proof of New Brunswick's commitment to fiscal responsibilities, Standards and Poor's have upgraded the Provincial credit rating from a single A plus to a double A minus. The highest rating the Province has ever received.

(Source: The NB Economy 1991)

Economic Development and Tourism

The Department of Economic Development and Tourism actively supports New Brunswick's manufacturing and service sectors. The Department's mandate includes: encouraging development of a climate which will foster private sector investment and industrial development in the province and, accelerating the adoption, modification and development of technological advances by all New Brunswick industries.

The major focus is on assisting in the formation and development of small and medium-sized firms.

Economic Development and Tourism attracts new investment to the Province; increases trade and investment opportunities overseas; and promotes joint ventures and partnerships between New Brunswick firms and firms outside the province.

INVESTMENT STRATEGY

"In New Brunswick we try harder - our government will do everything it can to help an investor" -
Premier Frank McKenna
(Financial Post, May 1991)

The Government of New Brunswick, through the Department of Economic Development and Tourism, is actively seeking investment and trade opportunities for the province with a special focus on small and medium export-oriented firms operating in niche markets.

Priority has been placed on attracting new technology to enhance and maintain the existing resource-based industries. Economic Development and Tourism has identified the following priority sectors for investment development: precision machine tooling, transportation, machinery and equipment, telemarketing, informatics, value added wood, fish and food processing, environmental products and services, petro-chemicals, bio-technology, textiles and health care products and services.

Offices in Providence, USA, and Hamburg, Germany have been opened to assist potential investors and monitor the changing world market.

The resources of Economic Development and Tourism are at your disposal to assist in identifying labour supply and training requirements; locating sources of materials and components; assessing transportation factors; providing information on site availability and building costs; and in the preparartion of applications for various government assistance programs.

Contacts
New Brunswick Department of Economic Development and Tourism

Investment and Immigration
Janet Gagnon - Asian market
Rick Alain - US/Canadian market
Tony Lampart - European market

PO Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Tel: (506) 453-3981
Fax: (506) 435-7904

Government of New Brunswick
Hamburg Office
Dr. Claudia Schulz

Glockengiesserwall 17
2000 Hamburg 1
Germany
Tel: (040) 333 05 837
Fax: (040) 333 05 858

EDUCATION

The youth of New Brunswick are our most valuable resource.

Developing human resources is central to our ability to compete in the world marketplace. We have built a solid foundation to ensure that New Brunswick has the best-educated and best-trained workforce in Canada.

New Brunswickers benefit from:

- Four major universities and an extensive community college system
- A highly developed French immersion program
- Entrepreneurial Education being introduced from Grades 1 to 12
- A comprehensive Literacy Strategy in cooperation with New Brunswick industry
- The Canada/New Brunswick Youth Strategy which helps young people gain access to the education and training they need
- The lowest drop-out rate in Canada, 30% below the national average.

In New Brunswick, "excellence in education" is not just a catch-phrase. By supporting our youth, we are guaranteeing a well-educated and trained workforce.

POST-SECONDARY EDUCATION

University of New Brunswick

The University of New Brunswick, founded in 1785, is a degree-granting institution with campuses in Fredericton and Saint John and a student enrollment of approximately 8,500.

UNB has world-renowned expertise in space-based positioning, remote sensing and geographical information systems, and has the first and largest surveying engineering program in Canada.

Additional strengths lie in colour image processing and computer vision, micro-electronics, CAD/CAM and robotics, molecular sieve separations, and nuclear engineering.

Saint Thomas

Saint Thomas University, which shares the Fredericton campus of UNB, is a degree-granting institution which emphasizes the liberal arts and has an enrollment of about 1,500.

Mount Allison

Mount Allison University, located in Sackville in the Province's southeast corner, is a small, residential, predominantly undergraduate institution. Founded in 1840, the university has traditionally restricted student enrollment in order to pursue a program of excellence in teaching. Currently, the university's 1,854 students may obtain Bachelor Degrees in Arts, Commerce, Education, Fine Arts, Music and Science.

Université de Moncton

L'Université de Moncton, with campuses in Moncton, Edmundston and Shippagan is the major French language degree-granting institution in the Atlantic provinces. It has the only Common Law program in the world which is offered entirely in the French language. Total enrollment is approximately 4,830.

U de M is also well known for its language translation capabilities, specializing in the legal field and in the computer-assisted translation of technical documents including military specifications. Food science and international marketing are additional strengths of the university.

Community Colleges

Technical or industrial training is available at nine New Brunswick Community College campuses located throughout the province. These colleges work closely with industry in course development, and match training opportunities with manpower requirements.

Community Colleges currently offer over 114 regular programs.

There were 16,425 successful graduates from New Brunswick Community Colleges for the 1990-91 school year.

New Brunswick Community colleges are prepared to offer special programs to support new industry training.

Programs are initiated in response to industry needs. Graduates are highly skilled in the industrial and technical fields, and other high growth areas. This market oriented training has produced a human resource essential to any successful business venture.

Degrees Awarded at New Brunswick Universities 1990

	MTA	UNB	UdeM	STU	Total
Bachelor Degree					
Education	55	251	159	76	541
Fine & Applied Arts	42		13		55
Humanities & Related	82	94	31	84	291
Social Sciences & Related	159	392	244	151	946
Agriculture & Biological Sciences	59	36	38		133
Engineering & Applied Sciences		203	33		236
Health Professions & Occupations		93	41		134
Mathematics & Physical Sciences	55	100	14	1	170
Master's Degree					
Education		112	48		160
Humanities & Related		17	1		18
Social Sciences & Related		25	47		72
Agriculture & Biological Sciences	1	4	2		7
Engineering & Applied Sciences		56			56
Mathematics & Physical Sciences	2	29	8		39
Doctorate Degree					
Humanities & Related		2			2
Social Sciences & Related		2			2
Agriculture & Biological Sciences		2			2
Engineering & Applied Sciences		11			11
Mathematics & Physical Sciences		9			9
Total Degrees per Institution	**455**	**1438**	**679**	**312**	**2884**

Source: Statistics Canada

LABOUR

New Brunswickers are hard working, persistent and the work force is stable.

One of New Brunswick's greatest strengths is its workers, managers and entrepreneurs. In 1990 this strength translated into the second highest rate of employment growth in the country.

The workforce is stable, skilled and increasingly sophisticated thanks in part to ground-breaking legislation, federal-provincial cooperation agreements and cooperative efforts by labour, employers and government.

New Brunswick is particularly attractive to investors looking to develop large projects because of special Major Projects Legislation which allows developers, contractors and unions to negotiate special umbrella contracts which guarantee no strikes or lock-outs during the life of a project.

Business and Labour also work together with government on a special Human Resource Council established and supported by the Department of Advanced Education and Labour. The council acts as an independent advisory group to government and as a forum for all the major players in New Brunswick's economy to discuss ways of keeping workers and employers up-to-date in their training and skills.

In June of 1991, New Brunswick became the first province to sign a comprehensive Labour Force Development Agreement with the federal government. This three-year, multi-million dollar deal will help New Brunswick's workers get the training and upgrading they need to stay competitive.

New Brunswickers understand that the soundest investment of all is in themselves.

EMPLOYMENT STANDARDS ACT

The Act binds the Crown and applies to all employers and employees whose relations are subject to the authority of the Legislature. The definition of employee excludes independent

Overview of the Labour Market

	Working Age population	Labour force	Unemployment rate %	Participation rate%
1988	541,000	318,000	12.0	58.8
1989	547,000	325,000	12.5	59.5
1990	553,000	331,000	12.1	59.8

Employment by Industry & Occupation - 1990

Industry	
Agriculture	5,000
Other primary industries	13,000
Manufacturing	37,000
Construction	19,000
Transportation, Communication & other utilities	27,000
Trade	60,000
Finance, Insurance & Real Estate	11,000
Service	97,000
Public Administration	22,000
Total	**291,000**

Occupation	
Managerial, Administrative, etc.	79,000
Clerical	46,000
Sales	28,000
Service	44,000
Primary Occupations	15,000
Processing	34,000
Construction	20,000
Transportation	14,000
Materials handling & other crafts	10,000

Source: Statistics Canada

contractors. Persons responsible for the employment of individuals in or about their private home (e.g. in a domestic service capacity) are not considered employers. Certain agriculture-related employment is excluded under the Act. Where a collective agreement expressly states that a benefit, privilege, right or obligation was agreed to in lieu of a provision of the Employment Standards Act, the collective agreement prevails.

Minimum Wage
Minimum wage rate will be increasing on October 1, 1991, from $4.75/hr to $5.00/hr.
Overtime: time and one-half minimum wage for all hours worked in excess of 44 hours per week.

Weekly Rest Period
24 consecutive hours per week.

Paid Public Holidays
There are six statutory public holidays per year: New Year's Day, Good Friday, Canada Day, New Brunswick Day, Labour Day and Christmas Day.

On a public holiday employees who are entitled to the holiday with pay will receive their regular wages plus the day off. Employees who work on public holidays are paid a regular day's pay for these holidays plus one and one-half times their regular rate for all hours worked on the holiday. (Alternate provisions are provided for employees who work in a continuous operation or in the hospitality sector.)

An employer and an employee may agree to substitute another working day for the public holiday where the holiday falls on a working day for an employee. However, where the holiday falls on a non-working day or a vacation day for the employee, the employer must designate a working day to be the holiday or, with the employee's agreement, pay the employee his regular wages for the holiday.

Vacation Time and Pay
An employee is entitled to vacation pay equal to 4% of the employee's wages for the vacation pay year, being from July 1 to June 31.

An employee is entitled to vacation time equal to two regular work weeks or one day for each calendar month (whichever is less), during the vacation pay year in which the employee worked.

Payment of Wages
In most circumstances intervals between pays can be no longer than 16 days.

A statement covering each pay period must include the dates of pay period, gross pay, deductions and net pay amount.

Upon cessation of employment, an employer must pay an employee all outstanding pay no later than 21 days after the employee's last day of employment.

In certain circumstances a lien for outstanding employee pay may be placed on an employer's property.

Notice of Termination
Employees not covered by a collective agreement must receive 2 weeks written notice of termination where employed for a continuous period of 6 months but less than 5 years, and 4 weeks written notice where employed for 5 years or more.

However, there are various exceptions detailed under the legislation.

There is a provision for pay in lieu of notice.

Other main provisions of the Employment Standards Act include unjust dismissal, equal pay for equal work, maternity leave and security to resume work, child care leave, bereavement leave, employment of children and the prohibited use of lie detector tests.

The Department of Advanced Education and Labour is responsible for enforcing The Employment Standards Act and officers are available to advise employers and employees.

INDUSTRIAL RELATIONS ACT
Under the Industrial Relations Act, every employee has the right to join a union and to participate in its lawful activities. Similarily, every employer has the right to join an employer's organization and to participate in its lawful activities. Employers may not attempt control over unions and employees may not attempt control over employer's organizations.

The Act provides procedures for the establishment of bargaining rights, discusses the effect of certification and the termination of bargaining rights where a trade union does not conclude a collective agreement within one year after certification or one year after the termination date of a collective agreement.

Collective bargaining rights and responsibilities are outlined in the

Act as are measures dealing with negotiation impasses including Ministerial appointment of a conciliator or mediator.

The Department of Advanced Education and Labour's Industrial Relations Branch is available to help negotiating parties, to advise on the requirements of the law and to offer a preventative mediation service.

The Act deals separately with bargaining rights in the construction industry and details a Fair Wage Schedule for that industry.

The Industrial Relations Act contains provisions respecting successor rights, dispute settlement procedures, and procedures for lawful strikes and lock-outs.

OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY ACT

This legislation is for the protection of employers and workers in New Brunswick workplaces.

The Act gives workers the right to refuse unsafe or unhealthy work and bans discrimination against those who use that right.

Employers with 20 or more employees are required to set up a Joint Health and Safety Committee and file a safety policy with the NB Occupational Health and Safety Commission.

Employers must compile data on hazardous materials in the workplace and provide this information to their workers.

WORKERS' COMPENSATION BOARD

A Board administers the no-fault insurance program on behalf of the registered employers who fund the commission through premiums.

A merit rating system provides an incentive to employers to become safety conscious.

Those employers with the lowest accident records enjoy a reduction in premiums while those with unfavorable accident records pay increased premiums.

LABOUR ORGANIZATIONS

In 1990, 26.8 per cent (88,700) of the New Brunswick labour force were unionized.

Of these union members 44.3 per cent were members of the New Brunswick Federation of Labour through their respective unions while 8.1 per cent were affiliated with the New Brunswick Council of Labour.

Of the 111 unions in the province, 52 are affiliated with congress organizations such as the Canadian Federation of Labour, the Canadian Labour Congress, American Federation of Labour - Congress of Industrial Organizations or a combination of these. The remaining 59 unions are independent local, national or international unions.

RECRUITING AND TRAINING

As indicated earlier, the Province of New Brunswick has signed a Labour Force Development Agreement with the federal government. Under the agreement the two levels of government assume the primary responsibility for training and upgrading unemployed workers while the private sector is mandated primary responsibility for upgrading and training their own employees.

Special consultative bodies are evolving to provide employers and employees with input into government decisions so that training and upgrading programs will match the needs of the economy.

The Department of Advanced Education and Labour operates most adult training programs through its Community Colleges and also offers employment development programs which provide employers with wage subsidies and employees with work experience.

The Department's Adjustment Services branch is also available to help businesses and employees work through challenges posed by expansions or reductions in operations.

Assistance in recruiting workers is also provided by Canada Employment Centres (CEC) at no charge to the employer.

The CEC's will match suitably qualified workers with employment opportunities and refer them to the employers for interviews and final selection. Initial recruitment is on a local basis but the CEC's will recruit provincially, regionally and nationally to meet and employer's needs.

The CEC's also offer programs, including two which provide financial assistance to employers with training needs.

Average Weekly Earnings by Industry (dollars)

	1988	1989	1990
Goods Producing Industries	497.15	540.21	553.81
Forestry	491.59	533.03	543.87
Mines, Quarries and Oil Wells	648.82	706.22	714.82
Manufacturing	487.66	526.09	546.97
- Food and Beverages	383.10	414.09	437.00
- Wood	419.66	430.63	457.16
- Paper and Allied	783.26	824.03	869.97
Construction	480.37	538.45	537.61
Service Producing Industries	396.20	411.52	437.20
Transportation, Communication and other Utilities	554.56	582.11	612.07
- Transportation	512.95	537.71	564.91
Trade	295.38	300.83	316.11
- Wholesale Trade	416.26	427.72	441.13
- Retail Trade	246.76	249.64	263.42
Finance, Insurance and Real Estate	422.67	437.08	453.13
Community, Business and Personal Services	362.21	380.33	409.36
-Education and Related Services	539.63	556.48	585.52
-Health and Welfare Services	377.78	399.42	414.49
-Services to Business Management	370.81	396.72	438.79
-Accomodation and Food Services	160.16	176.34	188.53
Public Administration	553.09	577.71	618.36
Industrial Aggregate	**421.10**	**442.62**	**463.33**

Source: Statistics Canada

LIFESTYLE

New Brunswick displays the energy, enthusiasm and drive of an expanding economy in an environment unsurpassed in beauty and quality of living.

Covered bridges, rolling farmlands, the world's highest tides, seaside fairways, hills and valleys earn New Brunswick it's description as "Canada's Picture Province".

New Brunswick's culture is an intermingling of British Loyalists, French Acadians, and many other backgrounds, bringing forth a "joie de vivre" among citizens which is both unique and appealing.

Citizens of New Brunswick grow and prosper in a clean and safe environment. In New Brunswick, we find affordable homes, a reliable supply of electricity and water, and a modern communications system.

Urban centers provide all the amenities of any modern city including modern transportation systems, arts and cultural centres, theatres, museums and excellent shopping facilities. Most cities have large chain stores as well as boutiques, arts and crafts and specialty shops.

New Brunswick has set aside over 160,000 acres of parkland where sandy beaches, hiking, canoeing, golf and sea or fresh water fishing can be enjoyed. The province has some of the most beautiful beaches in North America, the best Atlantic salmon rivers in the world as well as excellent game hunting.

The beautiful countryside is never far away. From city to country it takes only minutes via the province's highway system.

Each of the four seasons offer its own special characteristics: colorful festivals and recreation facilities in summer; brilliant foliage for the hunters in autumn; freshly fallen snow for skiing and snowmobiling in winter; and lush greenery in spring.

New Brunswickers take pride in their province, a province which provides the right environment for a healthy *lifestyle.*

REAL ESTATE

In New Brunswick you can buy your dream home for what a starter costs in other cities.

Real estate in New Brunswick is one of the best values in Canada. The quality of life coupled with its affordable cost of living makes New Brunswick an ideal place to locate.

HOUSING

New Brunswick offers a variety of housing possibilities. Choices range from modern apartment complexes and condominiums to quality residential suburbs, or country living just minutes from urban areas.

LAND

New Brunswick has 51 industrial parks. A selection of fully serviced industrial acreage is available at costs which are among the lowest in North America. Choice properties are immediatly available.

OFFICE SPACE

Looking for a place to set up head office or regional office activities? New Brunswick offers prime office space at unbeatable prices in ideal locations.

How much house will $150,000 buy?

Fredericton **Toronto**

Comparitive Housing Prices - 1991 ($Cdn)

	Bungalow*
Fredericton, New Brunswick	84,000
Halifax (Clayton Park), Nova Scotia	125,000
Montreal North, Quebec	150,000
Toronto (North), Ontario	290,000
Vancouver (Westside), British Columbia	400,000

Source: Royal LePage Survey of Canadian House Prices - Summer '91

*[Bungalow - A detached three-bedroom single story home with 1+1/2 bathrooms and a one-car garage. It has a full basement but no recreation room, fireplace or appliances. Using outside dimensions (excluding garage), the total area of the house is 111 sq. metres (1,200 sq. ft) and it is situated on a full-serviced, 511 sq. metres (5,500 sq. ft) lot. Depending on the area, the construction style may be brick, wood, siding, or stucco.]

Industrial Park Land (1 Acre) - 1991 ($Cdn)

	Low	High
New Brunswick*	3,000	22,000
Ontario, Kingston**	60,000	200,000
Ontario, Guelph***	110,000	115,000

Source: *NB Regional Economic Development Commission
**Kingston Economic Development Commission
***Guelph Economic Development Commission

Cost of Leased Office Space per sq/ft - 1991 ($Cdn)

	Low	High
New Brunswick*	12.00	23.00
Ontario, Toronto**	23.40	32.85
Massachusetts, Boston**	17.13	26.68

Source: *Industrial Commission Statistics
**Boma Experience Exchange report, 1990

TRANSPORTATION

Air

Modern air services are provided to New Brunswick by Air Canada and its partner airline Air Nova as well as Canadian Airlines International with Air Atlantic connector service. Five major airports are serviced by daily jet passenger flights and two of these airports also handle all cargo flights of Air Canada.

The city of Moncton, is the geographical hub for the Atlantic Provinces, and has become a major centre for distribution and warehousing. Moncton has been designated as Air Canada's second major cargo shipping terminal.

New Brunswick's three major cities enjoy numerous flights daily to major destinations such as Ottawa, Halifax, Montreal and Toronto.

The following table outlines the mulitple flights daily to a number of locations.

Water

The Port of Saint John, one of Canada's busiest and most efficient ports, is equipped with modern docking facilities and container terminals. There are seven other ports along New Brunswick's coast, five of which offer year-round deep water and bulk cargo handling services.

Railway/Trucking

New Brunswick is serviced by both major Canadian railways as well as major trucking lines offering overnight service to both Boston and Montreal. More than 4,400 kilometres (2,734 miles) of major highways and collector roads tie city to city and industry to market.

Freight Assistance

Overnight transportation can be provided to major centres such as New York, Boston, Toronto and Montreal. Transportation contracts can be negotiated directly with individual freight companies for competitive prices.

Air Canada

		Halifax	Montreal	Toronto
Flights from:	Fredericton	4	2	6
	Moncton	3	6	6
	Saint John	5	7	5

St. Leonard Daily service to Halifax, Montréal, Ottawa, Québec and Toronto

(St. Leonard is approximately a 20 minute drive from Edmundston)

Canadian Airlines

		Halifax	Montreal	Toronto
Flights from:	Fredericton	3	3	3
	Moncton	5	4	5
	Saint John	5	6	6

Source: UNIGLOBE, All Points Travel Inc, August 1991

UTILITIES

Energy

Modern business and industry demand a reliable supply of electrical power. The New Brunswick Power Corporation, which generates and delivers electricity throughout the province, has constructed a reliable system to fulfill this need. An interprovincial and international grid assures a continuous power source in the event of a major breakdown and provides benefits through power exports. NB Power currently has a diversified generating system with hydro, coal, oil and nuclear facilities. In order to keep pace with the anticipated demand, NB Power is continuing with an active expansion program.

New Brunswick Power Corporation is the second largest Canadian exporter to the United States and has the most reliable power generated in Canada.

The Point Lepreau Generating Station continues its excellent performance. The unit has consistently been a world leader in nuclear generating capability and ranks in the top five in a field of over 300 nuclear reactors worldwide.

Energy Rates

. Figures are based on customer size of 1,000 kW, 450,000 kWh per month and customer-owned transformer, industrial and commercial users.
. All prices expressed in pence sterling per kilowatt hour.
. Exchange conversion based on London Financial Times, 2 April 1991.

Central Maine Power	6.83
PS New Hampshire	6.50
Boston Edison	6.20
Nova Scotia Power	5.03
Maritime Electric, PEI	4.91
Ontario Hydro	4.03
New Brunswick Power	**3.88**

Source: National Utility Service (Canada) Limited, International Survey of Commercial & Industrial Electricity Costs

Telecommunications

Backed by state-of-the-art telecommunications network, the New Brunswick Telephone Company (NBTel) is dedicated to providing their customers with the most up-to-date services and technologies through their aggressive deployment of Fibre Optics, Common Channel Signalling, and digital modernization programs.

NBTel has long had a reputation as a pioneer in the telecommunications industry providing their customers with the cutting edge. This means that NB businesses can enjoy the latest in telecommunications technologies and applications, sometimes in advance of the rest of Canada.

NBTel is a strong proponent of telemarketing and has developed an exciting portfolio of telemarketing services.

A study has identified New Brunswick as the most effective telemarketing and/or call centre location in Canada. For both National Inbound and National Outbound Centres, New Brunswick offers significant savings in operating costs. Up to 22% savings in the case of National Outbound Centres and up to 29% in the case of National Inbound Centres.

A customer-focused organization, backed by a modern efficient digital network, makes NBTel a communications leader.

All this positions New Brunswick as the number one choice as a telemarketing or call centre location.

If you haven't crunched our numbers, your not ready to make a decision on expansion or relocation of your telemarketing facilities.

Supply and Disposal of Electric Energy (GW.h)1 - New Brunswick

	1988	1989	1990
Supply of Electric Energy	**19,280**	**20,160**	**19,601**
Total Generation	15,932	17,589	16,665
Imported from the United States	216	264	161
Received from other provinces	3,132	2,308	2,775
Disposal of Electric Energy	**19,280**	**20,160**	**19,601**
Total Provincial Disposal	12,698	13,506	13,173
Exported to the United States	5,217	4,640	4,275
Delivered to other provinces	1,365	2,014	2,153

1: one gigawatt hour = one million kilowatt hours Source: Statistics Canada

ASSISTANCE PROGRAMS

The overall responsibility of the NB Department of Economic Development and Tourism is the development of the manufacturing, processing and selected service sectors of the New Brunswick economy. To this end, a variety of programs and services are offered, some of which are descibed briefly below.

Financial Assistance to Industry
Loans, guarantees and equity for small, medium and large companies.

Venture Capital Support Program
Interest-free loans for venture capital investment.

Stock Savings Plan
Tax credit of up to 30% applied to investment in New Brunswick companies.

Market Development Program
Financial and advisory assistance for trade activities and the development of new markets.

Production and Technical Support Program
Financial and advisory assistance for production and product related activities.

Government Purchasing
Advice on provincial purchasing requirements and procedures, and assistance with registering to receive federal and provincial tender invitations.

Quality Assurance Program
Financial assistance for developing and implementing quality assurance standards (technical, educational, equipment, missions).

Business Improvement Program:
1) Business Plans and Records- financial assistance to develop business plans; develop internal systems for accounting, inventory and production control; and purchase of appropriate software and related training
2) Small Business Internship - financial assistance to hire new management, technical or quality control personnel
3) Management, Technical Support Training and Selected Services - cost-shared financial assistance to conduct in-house education and training workshops.

Self Start
Financial assistance for "first-time" entrepreneurs for the establishment of a new business.

Industrial Benefits Program
Advisory assistance on major capital projects.

Canada/New Brunswick COOPERATION Agreement on Industrial Development
Assistance in the set-up of industrial infrastructures, the funding of a small business awards program as well as management and technical training.

Canada/New Brunswick COOPERATION Agreement on Economic Diversification
Assistance to continue, as well as to accelerate, the expansion and diversification of the economic base of selected regions in the Province, particularly the Acadian Peninsula.

ACOA Action Plan
Capital projects between $200,000 and $10 million, companies are eligible for a contribution of up to 25% of eligible capital costs to a maximum of $500,000. Buildings, leasehold improvements and equipment are eligible costs. For projects up to $20 million, ACOA offers up to 85% loan insurance and interest buy-downs of up to 6% on the current rate for a maximum of seven years, (i.e. if the current rate is 15%, ACOA can subsidize this rate to 9%). Other levels of assistance are available for R&D, innovation projects, studies and marketing development.

Industry, Science & Technology
Assistance is available for qualifying projects with over $20 million in capital investment.

Research & Development Incentives
The tax credit and write-offs for R&D costs, with the exception of buildings claimed for R&D will be 30% of R&D expenditures.

Specialized R&D structures (such as wind tunnels or experimental energy prototypes), as well as machinery and equipment used for R&D, will qualify for the R&D incentives. The return on R&D investments will be through corporate tax rate cuts.

Firms carrying out R&D activities in Canada benefit from one of

the most favorable tax regimes for research and development in the industrial world.

Federal Investment Tax Credit

The Investment Tax Credit (ITC) is deducted from the federal tax . In New Brunswick the ITC is now earned at the special rate of 15% of net investment in equipment and structures used in manufacturing, processing, mining, oil and gas, logging, farming and fishing.

In special regions of the province, the ITC for manufacturing investments is 30%. These special regions include Kent, Northumberland, Gloucester, Restigouche, and Madawaska counties.

Investment Tax Credits which exceed federal tax otherwise payable, can be carried back to reduce federal tax in previous years. Credits earned can be carried back for three full years or carried forward up to ten years.

BUSINESS IMMIGRATION PROGRAM

New Brunswick welcomes business immigrants under all categories of the business immigration program who will establish, purchase, expand or maintain a business or commercial venture of economic benefit to the Province.

Among the many projects which could be applicable are small and medium size export-oriented businesses, manufacturing and processing plants, health care products, medical devices, environmental products or services, jewellery, value added fish, food and wood processing, textiles, machinery and equipment, and metal fabricating.

Basic Qualifications

The Business Immigration Program is designed to attract experienced business people who will create jobs and contribute to our economic development. The three categories of business immigrants under this program are:

a) Entrepreneurs - experienced business people who have the intention and ability to establish, purchase or make a substantial investment in a business venture in Canada, which the person will manage on an active basis. The business venture must make a significant economic contribution and employ one or more Canadians or permanent residents other than the entrepreneur and his/her dependents.

b) Investor Immigrants - individuals who have a proven track record in business, have accumulated through their own endeavors a personal net worth of at least $500,000 and have undertaken to make an investment of $250,000 which is irrevocable for at least five years.

c) Self-employed - individuals who have the intention and ability to establish a business in Canada which employs only the applicant and which contributes to the economy or the cultural or artistic life of Canada.

Administrative Guidelines

The Government of New Brunswick actively supports business immigrants during all phases of project development. An exploratory trip is strongly recommended to allow an applicant to locate and evaluate good business opportunities and to assess economic conditions first hand.

Self-employed, entrepreneurial and investor category applications must be made at visa offices abroad. Self-employed and entrepreneurial applications must include an appropriate business plan. New Brunswick assessment will be coordinated by the Department of Economic Development and Tourism which issues a letter of support or non-support on behalf of the Province.

Practitioners wishing to submit investment proposals under the Immigrant Investor Program should ensure their offerings are consistent with the Federal Immigration Act and Regulations. Guidelines for the preparation of offering memoranda may be obtained from the Department of Economic Development and Tourism.

Inquiries and copies of business plans should be addressed to:

Department of Economic Development and Tourism
Investment and Immigration
PO Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1 Canada

NB CITY CENTRES*

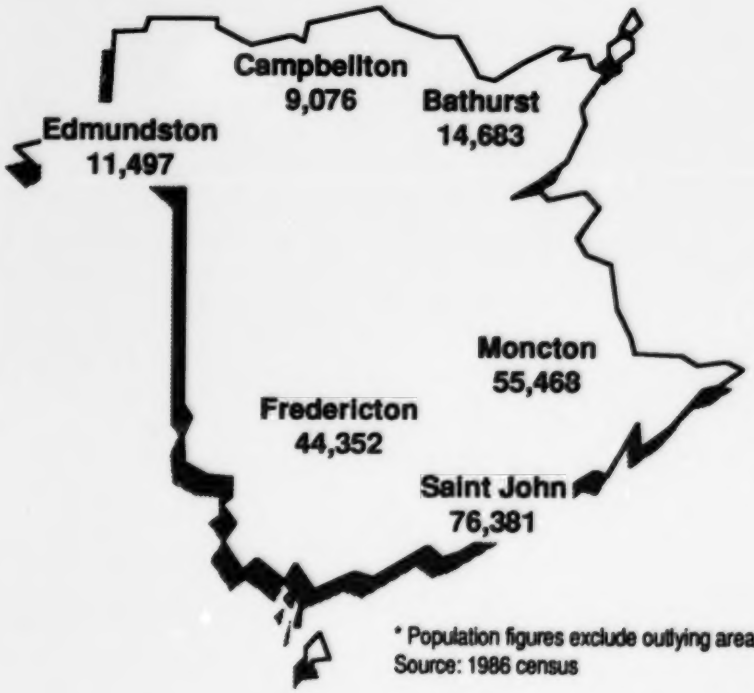

* Population figures exclude outlying areas
Source: 1986 census

New Brunswick Cities - 1986 census

	Saint John	Moncton	Fredericton	Bathurst	Edmundston	Campbellton
Population						
15 years and over	60,140	44,650	35,800	11,670	9,370	6,955
Both sexes - participation rate %	60.5	62.5	68.6	57.8	58.9	54.8
- unemployment rate %	14.1	12.2	9.5	13.9	14.1	15.3
Postsecondary qualified males	8,490	6,880	7,080	1,655	1,540	955
Postsecondary qualified females	8,230	8,105	7,780	1,725	1,595	1,090
Official Language						
English	66,945	29,630	36,040	4,885	255	2,770
French	250	1,165	85	1,005	3,735	690
Both English & French	7,780	23,895	7,735	8,775	7,470	5,110
Neither English nor french	150	120	125	20	5	40
No. of Private Dwellings	27,930	20,355	16,445	4,935	4,260	3,065
Average Family Income	$31,259	$34,466	$38,458	$31,337	$33,445	$30,386

Source: Statistics Canada

HEALTH SERVICES

Government Funded Health Care System

. Basic health services are provided free
. Payment for Government health programs is provided from Government revenues
. Medical services are available to all residents from the physician of their choice, through New Brunswick's Medicare Plan
. Hospital in-patient and out-patient services are covered by the Hospital Insurance Plan

Hospitals

There are 35 hospitals in New Brunswick (including the New Brunswick Extra-Mural Hospital and two psychiatric hospitals) and 18 local health service centres. The doctor-patient ratio is approximately 1:900.

Department of Health and Community Services

The Department of Health and Community Services provides:

. financing to medical and hospital services
. public health services
. family and community social services
. vital statistics
. a prescription drug program (residents aged 65 and over, people on social assistance)
. community mental health services through the New Brunswick Mental Health Commission
. counselling and treatment for alcohol and drug abuse through the Alcoholism and Drug Dependency Commission of New Brunswick

TAXATION

NB Personal Tax Payable
A Canadian resident (anyone who spends 183 days or more in Canada within a calendar year) must pay income tax on his/her world income, less deductions permitted in determining taxable income and reduction in taxes otherwise payable attributed to foreign tax credit.

In New Brunswick, the Federal Government collects the Provincial share of income tax, hence only one income tax return must be prepared.

The "NB Income Tax" rate is 60% and is applied to "Basic Federal Tax".

Taxable Income	Federal Marginal Tax Rate
up to $27,500	17% (66%of taxpayers)
$27,501 - $55,000	26% (29% of taxpayers)
$55,000 and over	29% (5% of taxpayers)

Taxation of Corporations in New Brunswick
The corporate income tax laws in Canada are divided into Federal and Provincial allocations. However, a taxpaying corporation residing in NB need only file one tax return with the Federal Government of Canada, which is authorized to collect NB's share of income tax. This eases the burden of preparing income tax returns, and also facilitates tax planning, since a corporation only has to contend with Federal income tax rules. Companies are assessed on the basis of standard versus small business, with a special reduction for manufacturers.

The Federal statutory corporate tax is 28%. The tax rate for manufacturing income is 23%. The tax rate for small businesses and small manufacturers is 12%.

The Provincial Corporate tax rate for large businesses is 17% and for small businesses is 9% .

Provincial Sales Tax
The PST is 11% on all items with some exemptions: clothing, footware, foodstuffs, electricity, prescription drugs, farm machinery, certain educational supplies, heating fuel, machinery and parts used in the manufacture of goods.

Goods and Services Tax
On January 1, 1991 Canada introduced a 7% broad based Goods and Services Tax (GST) to replace a previous 13.5% Manufacturing Sales Tax.

Most goods and services are taxable but are eligible for input tax credits until they reach the final consumer.

Real Property Taxes
All real property (land and buildings) is subject to a provincial and municipal tax levy based on its classification, residential or non-residential. There is no business occupancy tax. The provincial residential rate is $1.50 per $100 assessed value; the non-residential rate is $2.25 per $100 assessed value. All assessments are at market value. Each municipality sets a rate for taxes annually. For all municipal taxes, the non-residential rate is 1.5 times the residential rate. For owner-occupied residential property located in a municipality, the full provincial property tax is offset by an equivalent tax credit. For those owner-occupied residential properties located outside municipalities there is a credit of 85¢ per $100 of assessment.

Foreign Tax Credit
Corporations which have foreign source income and are resident in Canada at any time in the year are eligible for a credit on foreign taxes paid. A credit is allowed against Canadian tax payable for the lesser of the foreign tax paid and the Canadian tax on the foreign source income.

New Nouveau
Brunswick
CANADA

Au service des entreprises!

COMMERCE ET TECHNOLOGIE
GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

COMMERCE AND TECHNOLOGY
GOVERNMENT OF NEW BRUNSWICK

CNB 91136

Le Nouveau-Brunswick est une province canadienne stratégiquement située sur la côte est de l'Amérique du Nord, à proximité de quelques-uns des plus importants marchés au monde.

L'utilisation de nouvelles technologies et la présence d'une industrie traditionnelle axée sur les ressources naturelles offrent un environnement dynamique aux investisseurs et aux entrepreneurs. Bénéficiant d'une excellente qualité de vie, notre main-d'oeuvre est instruite et motivée. Nos partenaires commerciaux ont à leur disposition un circuit de distribution solidement établi, un réseau de communications de calibre international et des produits et services de qualité exceptionnelle.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités offertes!

***Le Nouveau-Brunswick* : au service des entreprises**

TABLE DES MATIÈRES

Le Nouveau-Brunswick.....3

Stratégie d'investissement.....6

Éducation.....7

Main-d'oeuvre.....9

Qualité de vie.....13

Secteur immobilier.....14

Transports.....15

Services publics.....16

Programmes d'aides.....17

Programme d'immigration des gens d'affaires.....19

Régions urbaines.....20

Services de santé.....21

Imposition.....22

«Aux services des entreprises» est compilé et publié par le ministère du Développement économique et du Tourisme du Nouveau-Brunswick.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le ministère du Développement économique et du Tourisme, Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Division de l'investissement et de l'immigration
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Canada E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-3981
Télécopieur : (506) 453-7904

Imprimé au Nouveau-Brunswick, Canada, 1991
Also available in English.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Nouveau-Brunswick présente bien sûr des avantages tels de faibles frais généraux pour les entreprises, un réseau de communications à la fine pointe de la technologie, une main-d'oeuvre bilingue et un gouvernement accessible qui offre des incitatifs financiers...

Mais au Nouveau-Brunswick, il est aussi possible de pratiquer des sports et des loisirs saisonniers à quelques minutes seulement des grands centres d'affaires. Les logements y sont abordables et le trajet jusqu'au travail se fait en peu de temps. Nous avons une communauté culturelle diversifiée, un environnement sain, des paysages spectaculaires et des plages d'eau chaude. Au Nouveau-Brunswick, la qualité de la vie fait vraiment la différence.

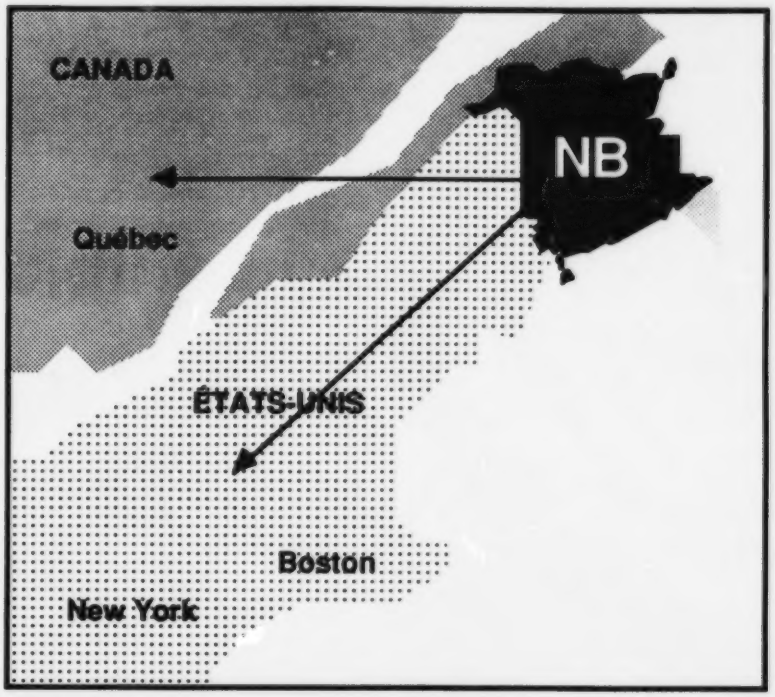

Notre géographie

De multiples éléments géographiques composent le Nouveau-Brunswick - des terres vallonnées, des vallées sillonnées de rivières, des régions côtières ou boisées. Nos lacs et nos rivières constituent sept pour cent des réserves d'eau douce du Canada. Notre population est répartie dans de petites municipalités, de grands centres urbains et de vastes régions agricoles. Une bonne partie du territoire néo-brunswickois est prête à accueillir des projets de développement novateurs à des coûts abordables.

Notre siuation géographique

Le Nouveau-Brunswick se trouve sur la côte est (atlantique) du Canada. Il est flanqué à l'ouest de l'État américain du Maine et au nord de la province de Québec. Sa superficie couvre 73 500 kilomètres carrés (28 400 milles carrés)

Des ports en eaux profondes et d'importants centres de fret aérien et de services aux passagers relient le Nouveau-Brunswick aux marchés internationaux. Il est possible de vivre dans n'importe quelle municipalité de la province et de toujours se trouver à distance raisonnable par voiture de Montréal, de Boston ou de Halifax. Le Nouveau-Brunswick est le port d'entrée du Canada atlantique.

Notre population

Le Nouveau-Brunswick possède une main-d'oeuvre instruite, reconnue pour sa qualité professionnelle et son esprit d'entreprise. Composé de 65 % d'anglophones et de 35 % de francophones, le Nouveau-Brunswick est un microcosme des tendances nationales en matière de consommation. Il offre donc un terrain idéal pour la réalisation des tests de commercialisation.

Population	
1986 (données du recensement)	710 400
1990 (estimation)	723 900
1991 (estimation)	725 600

Source : Statistique Canada

Distance routière entre Fredericton (capitale) et :	**kilomètres**	**milles**
Montréal	833	520
Toronto	1 372	858
Boston	692	432
New York	1 049	655

Distance en milles nautiques entre Saint-Jean et :	
Liverpool	2 700
Rotterdam	3 017
Hambourg	3 176
Le Panama	2 388

Une structure industrielle diversifiée

Doté à l'orgine d'une économie axée principalement sur les ressources naturelles, le Nouveau-Brunswick a diversifié son assise industrielle et mis l'accent sur l'innovation et la haute technologie.

Parmi les secteurs traditionnels, mentionnons :

. les produits forestiers
. exploitation minière
. le secteur de la fabrication
. l'agriculture
. la pêche

Voici quelques-uns des secteurs en expansion :

. l'énergie
. les technologies de pointe
. les produits forestiers à valeur ajoutée
. les communications
. la recherche et le développement
. l'exportation diversifiée
. l'aquaculture

Entreprises de premier plan :

. McCain : chef de file mondial dans les aliments congelés, dont la pomme de terre
. Irving : raffinage pétrolier, exploitation forestière, construction navale
. Repap : producteur mondial de papier couché
. NBTel : fibres optiques
. Énergie NB : énergie nucléaire
. Centre de micro-électronique (CADMI) (Centre de technologie manufacturière Inc. du NB)
. Lexi-tech : traduction technique assistée par ordinateur
. Télémarketing : Camco, CP Express, Federal Express

Recherche fondée sur les besoins du marché

Le Nouveau-Brunswick soutient activement les nouveaux investissements et les nouvelles technologies propres à garantir une croissance économique durable.

Les installations de recherche du Nouveau-Brunswick sont les chefs de file dans des domaines tels que :

. la micro-électronique
. l'aquaculture
. la foresterie
. l'élaboration de produits alimentaires
. les produits de la mer
. les procédés d'utilisation de la tourbe
. l'énergie nucléaire
. la géomatique
. l'asphaltage et la construction
. la traduction assistée par ordinateur
. le génie biologique
. la conception de procédés et de prototypes
. la commercialisation internationale

Nous croyons à une recherche axée sur le marché qui réponde directement aux besoins de l'industrie. Grâce aux ententes parrainées par le gouvernement et au transfert technologique, les installations de recherche du Nouveau-Brunswick mettent à la disposition des entreprises la technologie de demain.

Croissance supérieure à la moyenne

Grâce à une augmentation du produit intérieur brut (PIB) réel évaluée à 1,3 % en 1990, le Nouveau-Brunswick a enregistré une croissance économique pour la huitième année de suite depuis la récession de 1981-1982. Le taux de croissance de la province a été supérieur à celui du Canada et des États-Unis, qui s'est chiffré à 0,9 % dans les deux cas. La construction a continué d'être l'un des points forts de l'économie néo-brunswickoise en 1990.

On s'attend à ce que le produit intérieur brut réel du Nouveau-Brunswick augmente de 0,7 % en 1991. Les dépenses en capital devraient légèrment s'accroître (0,4 %) par rapport à 1990, alors que se poursuivent les travaux de construction des centrales énergétiques de Belledune et de Millbank. Outre ces projets, l'investissement soutenu du gouvernement dans le réseau routier, le système scolaire et les hôpitaux compensera la baisse d'activités d'autres secteurs.

On prévoit une augmentation de 5,8 % du produit intérieur brut national, attribuable aux revenus de la main-d'oeuvre et aux produits de placements. Le revenu des particuliers devrait enregistrer une hausse de 6,9 % en 1991, à laquelle s'ajoute une augmentation de 9,6 % des revenus en intérêts et en dividendes et des produits de placements divers.

Pour illustrer les efforts du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de finances, mentionnons que la cote de crédit de la province attribuée par la firme d'analyse financière Standards and

Poors est passée de A+ à AA-. Il s'agit de la meilleure cote jamais obtenue par la province.
(Source : L'Économie au NB, 1991)

Développement économique et Tourisme

Le ministère du Développement économique et du Tourisme soutient activement les secteurs de la fabrication et des services du Nouveau-Brunswick. Le ministère a notamment pour mandat de stimuler les investissements du secteur privé et le développement industriel de la province, et de favoriser l'adoption, l'adaptation et la mise au point de nouvelles technologies dans l'ensemble des industries néo-brunswickoises.

Les efforts se concentrent particulièrement sur l'aide à l'établissement et à l'expansion des petites et moyennes entreprises.

Développement économique et Tourisme attire de nouveaux investissements dans la province, accroît les possibilités de commerce et d'investissement à l'étranger et encourage les entreprises conjointes et le partenariat entre les sociétés du Nouveau-Brunswick et celles de l'extérieur de la province.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

«Au Nouveau-Brunswick, nous ne ménageons aucun effort. Notre gouvernement fera tout ce qu'il peut pour aider les investisseurs.»
Le premier ministre Frank McKenna
(Financial Post, mai 1991)

Par l'entremise du ministère du Développement économique et du Tourisme, le gouvernement du Nouveau-Brunswick cherche activement, des possibilités d'investissement et des débouchés commerciaux pour la province. À cette fin, il accorde une attention particulière aux petites et moyennes entreprises exportatrices de produits spécialisés.

On attache la plus grande importance aux nouvelles technologies afin de protéger et de mettre en valeur les industries actuelles d'exploitation des ressources naturelles. Le Ministère a désigné comme prioritaires les secteurs suivants : l'usinage de précision, le transport, la machinerie et l'équipement, le télémarketing, l'informatique, la transformation à valeur ajoutée du bois, du poisson et des aliments, les produits et services reliés à l'environnement, la pétrochimie, la biotechnologie, les textiles et les produits et services de soins de santé.

Dans le but de fournir une aide aux futurs investisseurs et de surveiller l'évolution du marché mondial, nous avons ouvert des bureaux à Providence, aux États-Unis et à Hambourg, en Allemagne.

Le ministère du Développement économique et du Tourisme met ses ressources à votre disposition pour vous aider à définir vos besoins en main-d'oeuvre et en formation, à trouver des sources d'approvisionnement en matériaux et en composantes, à évaluer le facteur transport, à obtenir de l'information sur la disponibilité des terrains et les coûts de construction, et à préparer des demandes d'aide dans le cadre de divers programmes gouvernementaux.

Personnes-ressources
Ministère du Développement économique et du Tourisme du Nouveau-Brunswick

Division de l'investissement et de l'immigration
Janet Gagnon - Marché asiatique
Rick Alain - Marché des États-Unis et du Canada
Tony Lampart - Marché européen

C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Téléphone : (506) 453-3981
Télécopieur : (506) 453-7904

Governement du
Nouveau- Brunswick
Bureau de Hambourg
Claudia Schulz

Glockengiesserwall 17
2000 Hamburg 1
Allemagne
Téléphone : (040) 333 05 837
Télécopieur : (040) 333 05 858

ÉDUCATION

Au Nouveau-Brunswick, les jeunes constituent notre plus grande richesse.

Notre capacité de faire face à la concurrence mondiale est directement proportionnelle à la mise en valeur de nos ressources humaines. Nous avons jeté des bases solides afin de doter le Nouveau-Brunswick d'une main-d'oeuvre des plus instruites et des mieux formées au Canada.

Les Néo-Brunswickois ont à leur disposition :

- quatre grandes universités et un réseau diversifié de collèges communautaires
- un programme d'immersion française bien structuré
- un programme visant à initier les élèves de la première à la douzième année au monde des affaires
- un vaste programme d'alphabétisation instauré en collaboration avec le milieu industriel néo-brunswickois
- le programme Statégie Jeunesse Canada/Nouveau-Brunswick qui favorise l'accès des jeunes adultes à l'éducation et à la formation dont ils ont besoin
- la province s'enorgueillit du taux de décrochage scolaire le plus faible au Canada, soit 30 % sous la moyenne nationale

Au Nouveau-Brunswick, la notion d'excellence dans l'éducation est plus qu'une vague théorie. En soutenant nos jeunes, nous garantissons une main-d'oeuvre instruite et bien formée.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Université du Nouveau-Brunswick
Fondée en 1785, l'Université du Nouveau-Brunswick est un établissement d'enseignement supérieur possédant des campus à Fredericton et à Saint-Jean et comptant environ 8 500 étudiants.

L'UNB jouit d'une renommée internationale dans les domaines du positionnement spatial, de la télédétection et de l'information géographique. Son programme d'arpentage est le plus ancien et le plus important au Canada.

Ses autres domaines d'excellence comprennent le traitement des images en couleur et la vision artificielle, la micro-électronique, la conception et la fabrication assistées par ordinateur, la robotique, la séparation par tamis moléculaire et le génie nucléaire.

Saint Thomas
L'Université Saint Thomas , qui partage le campus de l'UNB à Fredericton, est un établissement d'enseignement supérieur où l'accent est mis sur les arts libéraux. Elle compte environ 1 500 étudiants.

Mount Allison
Située à Sackville, dans la partie sud-est de la province, l'Université Mount Allison est un petit établissement d'enseignement qui dispense surtout des programmes d'études de premier cycle. Fondée en 1840, l'université limite ses inscriptions afin de continuer à offrir un enseignement de qualité. Ses 1 854 étudiants peuvent obtenir à l'heure actuelle des baccalauréats ès arts, en commerce, en éducation, en beaux-arts, en musique et en sciences.

Université de Moncton
L'Université de Moncton, qui possède des campus à Moncton, Edmundston et Shippagan, est le principal établissement d'enseignement supérieur de langue français dans les provinces maritimes. Elle offre le seul programme de common law au monde dispensé uniquement en français. Le nombre total de ses étudiants s'établit à environ 5 000.

L'U de M est aussi reconnue pour son programme de traduction et de langues, avec spécialisation dans le domaine juridique et la traduction technique et militaire assistée par ordinateur. Elle offre également d'excellents programmes de sciences de l'alimentation et de marketing international.

Collèges communautaires
La formation technique ou industrielle est dispensée dans neuf collèges communautaires répartis dans toutes les régions de la province. Ces établissements collaborent étroitement avec le secteur industriel, afin d'harmoniser le contenu des cours et les possibilités de formation avec les besoins en main-d'oeuvre.

Les collèges communautaires offrent actuellement plus de 114 programmes d'études.

En 1990-1991, on comptait

16 425 diplômés des collèges communautaires.

Les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick sont prêts à offrir des programmes de formation spéciaux axés sur les nouveaux besoins en main-d'oeuvre.

Les programmes sont établis selon les besoins de l'industrie.

Les diplômés sont hautement qualifiés dans les domaines industriels et techniques, ainsi que dans d'autres secteurs qui connaissent une forte expansion. Cette formation axée sur le marché a produit un bassin de compétences essentielles à la réussite de toute entreprise.

Diplômes décernés par les universités du Nouveau-Brunswick en 1990

	MtA	UNB	UdeM	STU	Total
Baccalauréat					
Éducation	55	251	159	76	541
Beaux-arts et arts appliqués	42		13		55
Sciences humaines	82	94	31	84	291
Sciences sociales	159	392	244	151	946
Agriculture et biologie	59	36	38		133
Génie et sciences appliquées		203	33		236
Science de la santé		93	41		134
Mathématique et physique	55	100	14	1	170
Maîtrise					
Éducation		112	48		160
Sciences humaines		17	1		18
Sciences sociales		25	47		72
Agriculture et biologie	1	4	2		7
Génie et sciences appliquées		56			56
Mathématique et physique	2	29	8		39
Doctorat					
Science humaines		2			2
Science sociales		2			2
Agriculture et biologie		2			2
Génie et sciences appliquées		11			11
Mathématique et physique		9			9
Total des diplômes par établissement	**455**	**1438**	**679**	**312**	**2884**

Source : Statistique Canada

MAIN-D'OEUVRE

Au Nouveau-Brunswick, nous travaillons avec acharnement et la main-d'oeuvre est stable.

Les travailleurs, les gestionnaires et les entrepreneurs du Nouveau-Brunswick sont l'un de nos points forts. Grâce à cette force, la province a enregistré en 1990 le deuxième taux de croissance de l'emploi en importance au pays.

La main-d'oeuvre est stable, compétente et de plus en plus perfectionnée, grâce notamment à des lois novatrices, aux ententes de coopération fédérales-provinciales et aux efforts concertés des travailleurs, des employeurs et du gouvernement.

Le Nouveau-Brunswick est particulièrement avantageux pour les investisseurs qui veulent mettre en oeuvre des projets importants, car une loi spéciale sur les projets d'envergure permet aux promoteurs, aux entrepreneurs et aux syndicats de négocier des ententes-cadres qui garantissent l'absence de grève ou de lock-out pendant la durée d'un projet.

Les entreprises, les travailleurs et le gouvernement participent en outre à un Conseil des ressources humaines, établi et soutenu par le ministère du Travail. Le Conseil agit comme groupe consultatif indépendant. Il constitue une tribune où les principaux acteurs économiques de la province peuvent intervenir et discuter des moyens à prendre pour constamment mettre à jour la formation et les compétences des travailleurs et des employeurs.

En juin 1991, le Nouveau-Brunswick est devenu la première province à signer avec le gouvernement fédéral une entente globale sur la mise en valeur de la main-d'oeuvre. Ce programme de plusieurs millions de dollars échelonné sur trois ans aidera les travailleurs du Nouveau-Brunswick à obtenir la formation et le perfectionnement dont ils ont besoin pour demeurer concurrentiels.

Les Néo-Brunswickois savent que la mise en valeur des ressources humaines constitue l'investissement le plus judicieux.

Aperçu du marché du travail

	Population d'âge actif	Population active	Taux de chômage %	Taux de participation %
1988	541 000	318 000	12,0	58,8
1989	547 000	325 000	12,5	59,5
1990	553 000	331 000	12,1	59,8

Emplois par secteur d'activité et par métier ou profession en 1990

Secteurs d'activité	
Agriculture	5 000
Autres industries primaires	13 000
Fabrication	37 000
Construction	19 000
Transport, communications et autres services publics	27 000
Commerce	60 000
Finance, assurances et immobilier	11 000
Services	97 000
Administration publique	22 000
Total	**291 000**

Métiers ou professions	
Gestion, administration, etc.	79 000
Travail de bureau	46 000
Vente	28 000
Services	44 000
Métiers ou professions du secteur primaire	15 000
Transformation	34 000
Construction	20 000
Transport	14 000
Manutention de matériaux et autres activités manuelles	10 000

Source : Statistique Canada

Revenu hebdomadaire moyen par secteur (en dollars)

	1988	1989	1990
Industries productrices de biens	497,15	540,21	553,81
Forêts	491,59	533,03	543,87
Mines, carrières et puits de pétrole	648,82	706,22	714,82
Fabrication	487,66	526,09	546,97
- Aliments et boissons	383,10	414,09	437,00
- Bois	419,66	430,63	457,16
- Papier et produits connexes	783,26	824,03	869,97
Construction	480,37	538,45	537,61
Industries productrices de services	396,20	411,52	437,20
Transport, communications et autres services publics	554,56	582,11	612,07
- Transports	512,95	537,71	564,91
Commerce	295,38	300,83	316,11
- Commerce de gros	416,26	427,72	441,13
- Commerce de détail	246,76	249,64	263,42
Finance, assurances, et immobilier	422,67	437,08	453,13
Services communautaires, personnels et aux entreprises	362,21	380,33	409,36
-Éducation et services connexes	539,63	556,48	585,52
-Santé et assistance sociale	377,78	399,42	414,49
-Services de gestion commerciale	370,81	396,72	438,79
-Hébergement et restauration	160,16	176,34	188,53
Administration publique	553,09	577,71	618,36
Ensemble Industriel	**421,10**	**442,62**	**463,33**

Source : Statistique Canada

LOI SUR LES NORMES D'EMPLOI

Cette loi engage le gouvernement et s'applique à tous les employeurs et employés dont les rapports sont régis par l'Assemblée législative. La définition d'employé exclut les entrepreneurs indépendants. Les personnes qui emploient des particuliers (par exemple des domestiques) dans leur maison privée ne sont pas considérées comme des employeurs. Certains emplois reliés à l'agriculture sont exclus de la Loi. Lorsqu'une disposition de la Loi est expressément remplacée dans une convention collective par un avantage, un privilège, un droit ou une obligation, la convention collective s'applique.

Salaire minimum

À compter du 1er octobre 1991, le salaire horaire minimum passera de 4,75 $ à 5,00 $.

Heures supplémentaires : salaire minimum majoré de moitié pour les heures en sus de 44 heures par semaine.

Repos hebdomadaire

Vingt-quatre (24) heures consécutives par semaine.

Jours fériés payés

Il y a six jours fériés réglementaires payés par année : le jour de l'An, le Vendredi saint, la fête du Canada, la fête du Nouveau-Brunswick, la fête duTravail et le jour de Noël.

Pendant un jour férié, les employés admissibles à un congé

payé touchent leur salaire normal pour la journée et ont la journée de congé. Les employés qui travaillent pendant un jour férié sont rémunérés à un taux égal à au moins une fois et demie leur salaire normal pour la journée. (D'autres dispositions sont prévues pour les employés dont le travail est ininterrompu et pour ceux du secteur de l'hôtellerie.)

Un employeur et un employé peuvent convenir de remplacer le jour férié par une autre journée de travail, si le jour férié survient pendant un jour ouvrable de l'employé. Toutefois, si le congé survient pendant un jour non ouvrable ou pendant un congé de l'employé, l'employeur doit désigner un jour ouvrable comme jour férié ou, avec l'accord de l'employé, verser à ce dernier son salaire normal correspondant au congé.

Vacances

Un employé a droit à une paye de vacances correspondant à 4 % de son salaire pendant l'année au cours de laquelle il prend ses vacances, soit entre le 1er juillet et le 31 juin.

Un employé a droit à une période de vacances égale à deux semaines de travail régulier ou à un jour par mois (la moindre des deux périodes étant retenue), pour l'année pendant laquelle il a travaillé.

Période de paye

Dans la plupart des cas, l'intervalle de temps entre les payes ne peut être supérieur à 16 jours.

Un relevé de chaque période de paye doit être remis aux employés, indiquant les dates de la période de paye, le salaire brut, les retenues et le salaire net.

En cas de cessation d'emploi, l'employeur doit payer à l'employé toutes les sommes dues dans les 21 jours qui suivent le dernier jour de travail de l'employé.

Il peut advenir qu'un privilège soit inscrit contre la propriété d'un employeur dans le cas d'une paye d'employé en souffrance.

Avis de congédiement

Les employés non visé par une convention collective doivent recevoir par écrit un avis de congédiement de deux semaines s'ils ont travaillé pendant une période ininterrompue de six mois à cinq ans, ou un avis de quatre semaines s'ils ont travaillé pendant une période ininterrompue de cinq ans ou plus.

La Loi prévoit toutefois diverses exceptions à cette exigence. L'avis peut être remplacé par une indemnité de fin d'emploi.

D'autres dispositions importantes sont également prévues en vertu de la Loi sur les normes d'emploi en ce qui a trait aux congédiements injustes, à l'équité salariale, aux congés de maternité, aux congés de deuil, à l'emploi d'enfants et l'interdiction d'utiliser des détecteurs de mensonges.

La mise en application de la Loi sur les normes d'emploi relève du ministère du Travail. Ses agents sont à la disposition des employeurs et des employés pour les conseiller.

LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES

En vertu de la Loi sur les relations industrielles, chaque employé a le droit d'adhérer à un syndicat et de participer aux activités légales de celui-ci. De même, chaque employeur a le droit de faire partie d'une association d'employeurs et de participer aux activités légales de celle-ci. Les employeurs ne peuvent essayer d'exercer un contrôle sur les syndicats et les employés ne peuvent essayer d'exercer un contrôle sur les associations d'employeurs.

La Loi prévoit des procédures pour l'établissement de droits de négociation, l'accréditation syndicale et l'expiration des droits de négociation lorsqu'un syndicat n'arrive pas à conclure une convention collective dans l'année qui suit son accréditation ou dans l'année qui suit l'expiration d'une convention collective.

Les droits et responsabilités en matière de négociation collective sont décrits dans la Loi et des mesures sont prévues pour résoudre les impasses, notamment par la désignation d'un conciliateur ou d'un médiateur par le Ministre.

La Direction des relations industrielles du ministère du Travail est à la disposition des parties en présence pour les aider à négocier, les conseiller sur les points de droit et leur offrir un service de médiation préventive.

La Loi traite séparément les droits de négociation dans le secteur de la construction et propose un barème salarial équitable pour ce secteur.

La Loi sur les relations industrielles prévoit des dispositions à l'égard des droits de

succession, du règlement des litiges et du règlement des grèves et des lock-outs légaux.

LOI SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Cette loi vise à protéger les employeurs et les travailleurs sur les lieux de travail au Nouveau-Brunswick.

La Loi donne aux travailleurs le droit de refuser d'accomplir des tâches qui peuvent mettre leur vie ou leur santé en danger et interdit toute discrimination à l'égard de quiconque exerce ce droit.

Les employeurs qui comptent 20 employés ou plus sont tenus de former un comité conjoint d'hygiène et de sécurité et de déposer une déclaration (ligne de conduite en matière de sécurité) auprès de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick.

Les employeurs doivent recueillir des données sur les matières dangereuses utilisées au travail et fournir cette information à leurs travailleurs.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La Commission administre le programme d'assurance sans égard à la responsibilité au nom des employeurs inscrits, lesquels financent la Commission grâce aux primes qu'ils versent.

La Commission a mis sur pied un mécanisme d'évaluation du mérite afin d'inciter les employeurs à prêter une attention particulière à la prévention des accidents.

Il y a réduction des cotisations des employeurs dont la fiche en matière d'accidents est favorable et augmentation des cotisations des employeurs dont la fiche est défavorable.

ASSOCIATIONS DE TRAVAILLEURS

En 1990, 26,8 % (88 700 travailleurs) de la main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick était syndiquée.

De ce nombre, 44,3 % étaient affiliés à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick par le truchement de leurs syndicats respectifs, tandis que 8,1 % faisient partie du Conseil du travail du Nouveau-Brunswick.

Des 111 syndicats de la province, 52 sont affiliés à des regroupements d'associations syndicales comme la Fédération canadienne du travail, le Congrès du travail du Canada, l'American Federation of Labour - Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO) ou à une combinaison de ces fédérations. Les 59 autres syndicats sont des organismes indépendants locaux, nationaux ou internationaux.

RECUTEMENT ET FORMATION

Comme nous l'avons signalé ci-dessus, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a signé une entente sur le perfectionnement de la main-d'oeuvre avec le gouvernement fédéral. En vertu de cette entente, les deux paliers de gouvernement se chargent de la formation et du perfectionnement des travailleurs au chômage, tandis que les employeurs du secteur privé se voient surtout confier la tâche de perfectionner et de former leurs employés.

Des groupes consultatifs sont mis sur pied afin d'offrir aux employeurs et aux employés l'occassion de participer aux décisions gouvernementales et de garantir que les programmes de formation et de perfectionnement comblent les besoins de l'économie.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail dispense la plupart des programmes de formation des adultes par l'entremise de son réseau de collèges communautaires. Le ministère offre aussi des programmes de développement de l'emploi, en vertu desquels il verse aux employeurs une subvention salariale et leur trouve des employés expérimentés.

Les Services d'adaptabilité de la main-d'oeuvre du ministère du Travail sont également à la disposition des entreprises et des employés pour les aider à surmonter les difficultés inhérentes à l'expansion ou à la réduction des activités.

Les Centres d'emploi du Canada (CEC) aident gratuitement les employeurs à recruter des travailleurs.

Les CEC apparient les travailleurs compétents et les possibilités d'emploi et dirigent les travailleurs vers les employeurs aux fins d'entrevues et du choix final. Le recrutement initial se fait localement, mais les CEC mènent des recherches à l'échelle provinciale, régionale et nationale selon les besoins de l'employeur.

Les CEC administrent également divers programmes, dont deux offrent une aide financière aux employeurs ayant des besoins de formation.

QUALITÉ DE VIE

Le Nouveau-Brunswick possède l'énergie, l'enthousiasme et le dynamisme d'une économie en plein essor, dans un milieu qui n'a pas son pareil en beauté et en qualité de vie.

Avec ses ponts couverts, ses champs ondoyants, ses marées les plus hautes au monde, ses chenaux maritimes, ses collines et ses vallées, le Nouveau-Brunswick mérite bien son titre de «province pittoresque du Canada».

La fusion de diverses cultures confère aux citoyens du Nouveau-Brunswick une joie de vivre qui est à la fois unique et attirante, issue du patrimoine culturel que leur ont léqué les Loyalistes britanniques, les Acadiens français et d'autres peuples d'origines diverses.

Les Néo-Brunswickois vivent et prospèrent dans un environnement propre et sûr. Ils jouissent également de résidences à prix abdorble, d'un approvisionnement fiable en électricité et en eau et d'un réseau de communications moderne.

Les centres urbains offrent tous les agréments de la vie moderne, que ce soit aux plans des transports, des arts et de la culture, du théâtre, des musées ou du magasinage. La plupart de nos villes ont tout ce qu'il faut pour plaire au consommateur : grands magasins, petites boutiques spécialisées, ateliers d'artisanat, etc.

Le Nouveau-Brunswick s'est constitué plus de 160 000 acres de parcs où les gens peuvent se baigner, faire des excursions ou du canotage, jouer au golf, ou s'adonner à la pêche en eau douce ou en mer. Nos plages comptent parmi les plus belles en Amérique du Nord, nos rivières, parmi les meilleures au monde pour le saumon de l'Atlantique et notre chasse sportive est réputée pour son excellence.

Et la campagne n'est jamais bien loin. Grâce à un réseau routier efficace, il suffit de quelques minutes seulement pour sortir de la ville et se retrouver en pleine campagne.

Chacune des saisons a ses caractéristiques particulières : festivals et loisirs en été, feuillages multicolores en automne, neige fraîche pour le ski ou la montoneige en hiver, végétation luxuriante au printemps.

Les Néo-Brunswickois sont fiers de leur province, une province qui leur procure une qualité de vie des plus enviables.

SECTEUR IMMOBILIER

Au Nouveau-Brunswick, il est possible d'acheter la maison de ses rêves au prix que coûterait une première maison dans d'autres villes.

Le marché de l'immobilier du Nouveau-Brunswick figure parmi les plus avantageux au Canada. Que ce soit à cause de la qualité ou du faible coût de la vie dans la province, le Nouveau-Brunswick est un endroit idéal où s' établir.

LOGEMENT

Le Nouveau-Brunswick offre toute une gamme de possibilités de logement, depuis les appartements et condominiums modernes des centres-villes, aux confortables maisons de banlieue, en passant par les tranquilles habitations de campagne à quelques minutes des zones urbaines.

TERRAINS

Le Nouveau-Brunswick compte 51 parcs industriels. Des terrains industriels de choix, entièrement viabilisés, sont offerts à des prix qui sont parmi les plus bas en Amérique du Nord.

BUREAUX

Si vous êtes à la recherche d'un endroit où établir votre siège social ou un bureau pour vos activités régionales, le Nouveau-Brunswick offre des bureaux de choix bien situés et à des prix concurrentiels.

Quel genre de maison peut-on obtenir pour 150 000 $?

Fredericton **Toronto**

Comparaison du prix des maisons - 1991 (en dollars CA)

	Maison individuelle*
Fredericton (Nouveau-Brunswick)	84 000
Halifax (Clayton Park, Nouvelle-Écosse)	125 000
Montréal-Nord (Québec)	150 000
Toronto-Nord (Ontario)	290 000
Vancouver-Westside (Colombie-Britannique)	400 000

Source : Enquête de la Royal LePage sur les prix des maisons canadiennes, été 1991

*[Maison individuelle - une maison séparée de trois chambres à coucher d'un seul étage ayant une salle de bains et demie et un garage pouvant accueillir une voiture. Sous-sol complet, sans salle de loisirs, foyer ou appareil électroménager. Les dimensions extérieures de la maison (excluant le garage) sont de 111 mètres carrés (1 200 pieds carrés); la maison est habituellement sise sur un terrain entièrement viabilisé de 511 mètres carrés (5 500 pieds carrés). Selon la région, le revêtement extérieur peut être de briques, de bois, de parement ou de stuc.]

Prix des terrains industriels à l'acre - 1991 (en dollars CA)

	Bas de l'échelle	Haut de l'échelle
Nouveau-Brunswick*	3 000	22 000
Kingston (Ontario)**	60 000	200 000
Guelph (Ontario)***	110 000	115 000

Source: *Commission de développement économique régional du Nouveau-Brunswick
**Commission de développement économique de Kingston
***Commission de développement économique de Guelph

Prix de location de l'espace à bureaux, au pied carré - 1991 (en dollars CA)

	Bas de l'échelle	Haut de l'échelle
Nouveau-Brunswick*	12,00	23,00
Toronto (Ontario)**	23,40	32,85
Boston (Massachusetts, É.U.)**	17,13	26,68

Source: *Statistiques de la Commission industrielle
**Rapport de la Boma Experience Exchange, 1990

TRANSPORTS

Par avion
Un service de transport aérien moderne est assuré par Air Canada et son partenaire Air Nova, et par les Lignes aériennes Canadien International, qui offrent un service de correspondance avec Air Atlantic. Cinq grands aéroports sont desservis quotidiennement par des avions à réaction pour passagers, et deux d'entre eux le sont par les avions-cargos d'Air Canada.

La ville de Moncton, centre géographique des provinces maritimes, est devenue un important centre de distribution et d'entreposage. L'aéroport de Moncton a été désigné le deuxième plus important aéroport d'expéditions de fret aérien d'Air Canada.

Des vols quotidiens relient les trois villes principales du Nouveau-Brunswick à des centres tels Ottawa, Halifax, Montréal et Toronto.

Voici un tableau sur le nombre de vols quotidiens vers certaines villes.

Par bateau
Le port de Saint-Jean, un des ports de mer les plus achalandés et les plus efficaces du Canada, dispose d'installations portuaires modernes et de terminaux pour conteneurs. Sept autres ports de mer sont répartis le long de la côte du Nouveau-Brunswick; cinq d'entre eux offrent des possibilités de mouillage en eau profonde et de manutention des cargaisons en vrac à longueur d'année.

Par train et par camion
Le Nouveau-Brunswick est desservi par les deux principales sociétés ferroviaires canadiennes, de même que par les grandes lignes de camionnage offrant un service de transport direct vers Boston et Montréal. Plus de 4 400 kilomètres (2 734 milles) de routes principales et d'artères collectrices relient les villes entre elles et l'industrie aux marchés.

Aide au transport
Des marchandises peuvent être expédiées dans les 24 heures vers des grands centres comme New York, Boston, Toronto et Montréal. Il est possible de négocier, à prix compétitifs, des contrats de transport avec différentes entreprises de transport.

Air Canada

Départs de :	Halifax	Montréal	Toronto
Fredericton	4	2	6
Moncton	3	6	6
Saint-Jean	5	7	5

Saint-Léonard Liaison quotidienne avec Halifax, Montréal, Ottawa, Québec et Toronto. (Saint-Léonard se trouve à environ 20 minutes de voiture d'Edmundston)

Lignes aériennes Canadien

Départs de :	Halifax	Montréal	Toronto
Fredericton	3	3	3
Moncton	5	4	5
Saint-Jean	5	6	6

Source : UNIGLOBE, All Points Travel Inc, août 1991

SERVICES PUBLICS

Énergie

Les entreprises et les industries modernes ont besoin d'un approvisionnement fiable en électricité. C'est pourquoi la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, qui produit et distribue l'électricité dans toute la province, s'est employée à diversifier sa production, qui est aujourd'hui assurée par des centrales hydro-électriques, thermiques (charbon et pétrole) et nucléaires. Dans le cas d'une panne majeure, la province pourrait compter sur un réseau interprovincial et international pour prendre la relève. Énergie NB a également un important programme d'expansion afin de satisfaire à la demande sans cesse croissante.

La Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick est le deuxième plus grand exportateur canadien d'électricité vers les États-Unis. Elle produit l'électricité la plus fiable qui soit au Canada.

La centrale nucléaire de Pointe-Lepreau continue son excellent rendement. Ses installations, qui ont toujours joui d'une excellente réputation, se classent aujourd'hui parmi les cinq meilleures au monde, parmi quelque 300 réacteurs nucléaires.

Prix de l'énergie

. Les tarifs sont établis d'après l'importance de la consommation (1 000 kW à 450 000 kW/h par mois), les transformateurs des clients, et l'utilisation industrielle et commerciale de l'électricité fournie.
. Tous les tarifs sont donnés en pence sterling par kilowatt/heure.
. Le taux de change est celui donné dans le London Financial Times du 2 avril 1991.

Central Maine Power	6,83
PS New Hampshire	6,50
Boston Edison	6,20
Nova Scotia Power	5,03
Maritime Electric, Î.-P.-É.	4,91
Ontario Hydro	4,03
Énergie N.-B.	**3,88**

Source : National Utility Service (Canada) Limited, Enquête internationale sur les coûts de l'électricité à des fins commerciales et industrielles.

Télécommunications

S'appuyant sur un réseau de télécommunications à la fine pointe de la technologie, la New Brunswick Telephone Company (NBTel) désire avant toute chose offrir à sa clientèle les services et la technologie les plus perfectionnés qui soient, grâce notamment à la mise en place dynamique de programmes de transmission de signaux par fibres optiques, de signalisation par voie commune (SVC) et de modernisation des systèmes numériques.

NBTel jouit d'une longue réputation de pionnière dans les télécommunications, en raison de la technologie avancée qu'elle offre à sa clientèle. En clair, cela veut dire que la société met au service des entreprises du Nouveau-Brunswick ce qui se fait de mieux en matière de technologie et de techniques de télécommunications, et ce parfois même avant les autres régions du pays.

NBTel, un fervent promoteur du télémarketing, a mis sur pied une gamme impressionnante de services dans ce domaine.

Une étude récente a désigné le Nouveau-Brunswick comme l'endroit le plus rentable où installer un centre de télémarketing ou un centre d'appel au Canada. Qu'il s'agisse d'un centre national d'arrivée ou de départ, le Nouveau-Brunswick permet de réaliser des économies importantes au chapitre des coûts d'exploitation, soit jusqu'à 22 p. 100 d'économies pour les centres de départ nationaux et 29 p. 100 pour les centres d'arrivée nationaux.

Une organisation axée sur la clientèle et soutenue par un réseau numérique moderne et efficace fait de NBTel un chef de file dans le monde des communications.

Toutes ces caractéristiques font du Nouveau-Brunswick le premier choix pour l'emplacement d'un centre d'appel ou de télémarketing.

Vous songez à un nouvel emplacement ou à l'expansion d'un centre d'appel ou de télémarketing? Si vous n'avez pas encore utilisé les numéros du Nouveau-Brunswick, vous n'êtes pas prêt à prendre une décision.

Intrants/extrants d'énergie électrique au Nouveau-Brunswick (en GWh)[1]

	1988	1989	1990
Intrants - énergie électrique	**19 280**	**20 160**	**19 601**
Production totale	15 932	17 589	16 665
Importations des É.-U.	216	264	161
Achats des autres provinces	3 132	2 308	2 775
Extrants - énergie électrique	**19 280**	**20 160**	**19 601**
Consommation provinciale totale	12 698	13 506	13 173
Exportations aux É.-U.	5 217	4 640	4 275
Livraisons aux autres provinces	1 365	2 014	2 153

1 : un gigawatt/heure = un million de kilawatts/heure Source : Statistique Canada

PROGRAMMES D'AIDE

Pour l'essentiel, le mandat du ministère du Développement économique et du Tourisme consiste à favoriser le développement des secteurs économiques de la fabrication et de la transformation et de certains secteurs tertiaires du Nouveau-Brunswick. À ces fins, le Ministère dispense divers programmes et services, dont certains sont brièvement décrits ci-dessous.

Aide financière à l'industrie
Prêts, garanties et capital pour les petites, moyennes et grandes entreprises.

Programme d'aide en matière de capital de risque
Prêts sans intérêt pour l'investissement de capital de risque.

Régime d'épargne-actions
Crédit d'impôt allant jusqu'à 30 % des investissements faits dans les entreprises néo-brunswickoises admissibles.

Programme de développement du commerce et des marchés
Aide financière et services consultatifs destinés au développement du commerce et à l'expansion des marchés.

Programme de soutien à la production et à la technologie
Aide financière et conseils relatifs à la production et aux activités connexes.

Marchés publics
Services d'information à l'égard des conditions et des formalités d'achat du gouvernement provincial et des modalités d'inscription pour recevoir les appels d'offres des gouvernements fédéral et provincial.

Programme d'assurance de la qualité
Aide financière pour l'élaboration et la mise en oeuvre de normes d'assurance de la qualité (technique, formation, équipement et missions commerciales).

Programme d'amélioration des affaires :
1) Aide à la conception de plans d'entreprise et à la tenue des dossiers - aide financière pour l'élaboration de plans d'entreprise et de systèmes internes de comptabilité et de contrôle des stocks et de la production, pour l'acquisition de logiciels et pour la formation relative à ces logiciels
2) Programme de stage en petite entreprise - aide financière pour embaucher des employés spécialisés dans les domaines de la gestion, de la technique ou du contrôle de la qualité
3) Formation à la gestion et au soutien technique et services particuliers - programme à frais partagés pour tenir des ateliers de formation internes.

Programme d'auto-démarrage
Aide financière destinée aux nouveaux entrepreneurs pour l'établissement d'une entreprise.

Possibilités de retombées industrielles
Diffusion d'information relatives aux importants projets d'immobilisations.

Entente de COOPERATION Canada/Nouveau-Brunswick sur le développement industriel
Aide en vue de l'établissement d'infrastructures industrielles, de la formation dans les domaines de la technique et de la gestion de même que du financement d'un programme de prix d'excellence pour la petite entreprise.

Entente de COOPERATION Canada/Nouveau-Brunswick sur la diversification économique
Aide visant à stimuler et à accélérer l'expansion et la diversification des économies de certaines régions de la province, en particulier de la Péninsule acadienne.

Plan d'action de l'APÉCA
En vertu du plan d'action de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA), les projets d'investissement de 200 000 $ à 10 millions de dollars peuvent faire l'objet d'une contribution pouvant aller jusqu'à 25 % des coûts d'immobilisations admissibles, jusqu'à concurrence de 500 000 $. Les coûts de construction de bâtiments, d'améliorations locatives et d'achat d'équipement sont admissibles. Pour ce qui est des projets d'investissement de 10 à 20 millions de dollars, l'APÉCA offre une garantie d'emprunt allant jusqu'à 85 % ainsi qu'un allégement d'intérêt pouvant aller jusqu'à 6 % par rapport au taux en vigueur, pendant une période maximale de sept ans (par

exemple, si le taux d'intérêt courant est de 15 %, l'aide de l'APÉCA abaisse ce taux à 9 %). D'autres subventions sont offertes pour la recherche et le développement, les projets d'innovation, les études et l'expansion des marchés.

Industrie, sciences et technologie
Aide financière offerte aux projets admissibles représentant un investissement supérieur à 20 millions de dollars.

Recherche et développement
Le crédit d'impôt et les radiations de créances prévus à l'égard de la recherche et du développement, à l'exception des bâtiments déduits au titre de la R et D, s'appliquent pour 30 % des dépenses en recherche et développement.

Les installations spécialisées de R et D (tunnels d'essais aérodynamiques, prototypes énergétiques d'expérimentation), ainsi que les machines et pièces d'équipment utilisées à des fins de R et D, sont admissibles aux incitatifs offerts en matière de recherche et développement. Le produit des investissements en R et D est réalisé au moyen d'une réduction du taux d'imposition des sociétés.

Les entreprises qui s'adonnent à la recherche et au développement au Canada bénéficient d'un des régimes fiscaux les plus favorables du monde industriel.

Crédit d'impôt à l'investissement
Le crédit d'impôt à l'investissement (CII) est une réduction de l'impôt fédéral à payer. Au Nouveau-Brunswick, le CII se calcule actuellement au taux spécial de 15 % des investissements nets en matériel et structures servant à la fabrication, à la transformation, à l'exploitation minière, pétrolière et gazière, à l'exploitation forestière, à l'agriculture et à la pêche.

Dans des régions désignées de la province, notamment les comtés de Kent, de Northumberland, de Gloucester, de Restigouche et de Madawaska, le CII est de 30 % pour certains investissements dans le secteur de la fabrication.

Lorsqu'il est supérieur à l'impôt fédéral à payer, le CII peut être reporté aux années antérieures afin de réduire l'impôt fédéral. On peut reporter sur trois années complètes les crédits acquis ou encore les reporter dans les exercices futurs sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans.

PROGRAMMES D'IMMIGRATION DES GENS D'AFFAIRES

Le Nouveau-Brunswick accueille les immigrants de toutes les catégories du Programme d'immigration des gens d'affaires qui souhaitent établir, acquérir, mettre en valeur ou continuer d'exploiter une entreprise commerciale offrant des avantages économiques à la province.

De nombreux projets sont admissibles au programme, notamment les suivants : les petites et moyennes entreprises axées sur l'exportation; les usines de fabrication et de transformation; les produits de soins de santé et les appareils médicaux; les produits et les services reliés à l'environnement; la bijouterie; la transformation à valeur ajoutée du poisson, des aliments et du bois; les textiles; la machinerie et les pièces d'équipement, et la fabrication de produits en métal.

Conditions générales d'admissibilité

Le Programme d'immigration des gens d'affaires vise à attirer des investisseurs et des entrepreneurs expérimentés en mesure de créer des emplois et de stimuler le développement de notre économie. Trois catégories de gens d'affaires ont été définies aux fins de ce programme.

a) Les entrepreneurs - Des gens d'affaires expérimentés ayant le désir et la capacité d'établir ou d'acheter une entreprise commerciale au Canada, ou d'y réaliser un investissement substantiel, et qui sont disposés à en assumer activement la gestion. L'entreprise doit représenter une contribution économique importante et employer au moins un Canadien ou résident permanent autre que l'entrepreneur et les personnes à sa charge.

b) Les immigrants-investisseurs - Des personnes qui ont fait leurs preuves dans le domaine des affaires, qui ont accumulé par leurs propres moyens une fortune personnelle nette d'au moins 500 000 $ et qui s'engagent à réaliser un investissement irrévocable de 250 000 $ pendant une période minimale de cinq ans.

c) Les entrepreneurs indépendants - des personnes ayant le désir et la capacité d'établir au Canada une entreprise dont elles seraient l'unique employé. L'entreprise doit fournir un apport à l'économie ou aux milieux culturel et artistique canadiens.

Lignes de conduite administratives

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick soutient activement les investisseurs et les entrepreneurs étrangers dans toutes les étapes de leur projet. On recommande d'ailleurs à ceux-ci d'effectuer un voyage d'exploration, ce qui leur permettra de cerner et d'examiner les possibilités d'affaires et de prendre connaissance sur place du contexte économique.

Les demandes qui se rapportent à l'une des trois catégories ci-dessus (entrepreneurs, immigrants-investisseurs et entrepreneurs indépendants), doivent se faire aux bureaux des visas du Canada à l'étranger. Un plan commercial satisfaisant doit accompagner les demandes d'entrepreneurs et d'entrepreneurs indépendants. Le ministère du Développement économique et du Tourisme se chargera, au nom du Nouveau-Brunswick, de coordonner l'évaluation des projets et de faire savoir aux demandeurs si leur projet est accepté ou non.

Les professionnels qui désirent présenter des propositions d'investissement en vertu du Programme d'immigration des gens d'affaires devraient s'assurer que leurs projets sont conformes à la Loi et au Règlement sur l'immigration du gouvernement fédéral. On peut se procurer des lignes directrices sur l'élaboration d'un dossier de proposition au ministère du Développement économique et du Tourisme.

Envoyer les demandes de renseignements et les copies de plans commerciaux à l'adresse suivante :

Ministère du Développement économique et du Tourisme du Nouveau-Brunswick
Division de l'investissement et de l'immigration
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1 Canada

RÉGIONS URBAINES

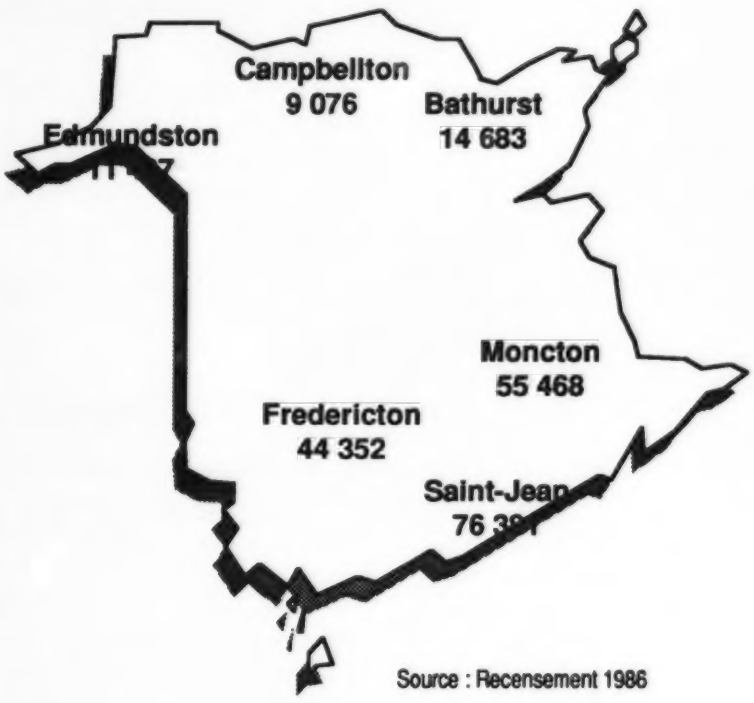

Source : Recensement 1986

Principales villes du Nouveau-Brunswick - Recensement de 1986

	Saint-Jean	Moncton	Fredericton	Bathurst	Edmundston	Campbellton
Population						
15 ans et plus	60 140	44 650	35 800	11 670	9 370	6 955
H. et F. - taux de participation	60,5	62,5	68,6	57,8	58,9	54,8
- taux de chômage	14,1	12,2	9,5	13,9	14,1	15,3
Hommes avec qualifications postsecondaires	8 490	6 880	7 080	1 655	1 540	955
Femmes avec qualifications postsecondaires	8 230	8 105	7 780	1 725	1 595	1 090
Langues officielles						
Anglais	66 945	29 630	36 040	4 885	255	2 770
Français	250	1 165	85	1 005	3 735	690
Anglais et français	7 780	23 895	7 735	8 775	7 470	5 110
Ni anglais ni français	150	120	125	20	5	40
N^bre^ d'habitations privées	27 930	20 355	16 445	4 935	4 260	3 065
Revenu familial moyen	31 259 $	34 466 $	38 458 $	31 337 $	33 445 $	30 386 $

Source : Statistique Canada

SERVICES DE SANTÉ

Système public de soins de santé

. Les services de santé de base sont dispensés gratuitement.
. Les programmes publics de santé sont financés à même les fonds du gouvernement.
. Tous les résidents de la province ont accès à des services médicaux dispensés par le médecin de leur choix, en vertu du Régime d'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick.
. Les services d'hospitalisation et de consultation externe sont couverts par le Régime d'assurance-maladie et hospitalisation.

Hôpitaux

Le Nouveau-Brunswick compte 35 hôpitaux (dont l'Hôpital extra-mural du Nouveau-Brunswick et deux hôpitaux psychiatriques) et 18 centres locaux de services de santé. Le rapport médecin-patients est d'environ 1 pour 900.

Ministère de la Santé et des Services communautaires

Le ministère de la Santé et des Services communautaires assure :

. le financement des services médicaux et hospitaliers
. la prestation de services de santé publics
. la prestation de services sociaux aux familles et à la collectivité
. la tenue de statistiques sur l'état civil
. l'administration d'un programme de médicaments sur ordonnance (personnes âgées de 65 ans et plus et bénéficiaires de l'aide sociale)
. la prestation de services communautaires de santé mentale dispensés par l'entremise de la Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick
. la prestation de services de consultation et de traitement pour l'alcoolisme et la toxicomanie par l'entremise de la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du Nouveau-Brunswick

IMPOSITION

Impôt sur le revenu des particuliers payable au Nouveau-Brunswick

Un résident canadien (c'est-à-dire quiconque ayant passé 183 jours ou plus au Canada au cours de l'année civile) doit payer de l'impôt sur son revenu mondial, moins les déductions permises au chapitre du revenu imposable et les crédits prévus à l'égard de l'impôt étranger.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement fédéral perçoit la part provincial de l'impôt sur le revenu, de sorte qu'il n'y a qu'une seule déclaration d'impôt à produire.

Le taux d'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick est de 60 %, par rapport à l'impôt fédéral de base à payer.

Revenu imposable	Taux marginal fédéral d'impôt
jusqu'à 27 500 $	17 % (66 % des contribuables)
27 501 à 55 000 $	26 % (29 % des contribuables)
55 000 $ et plus	29 % (5 % des contribuables)

Imposition des sociétés au Nouveau-Brunswick

Au Canada, les lois de l'impôt sur le revenu des sociétés sont réparties en tranches fédérales et provinciales. Toutefois, une société qui paie des impôts au Nouveau-Brunswick n'a qu'une seule déclaration à présenter au gouvernement du Canada, qui est autorisé à percevoir la part du Nouveau-Brunswick. Cela facilite non seulement la préparation des déclarations, mais aussi la planification fiscale, puisque les sociétés n'ont qu'à se familiarser avec les règles fédérales de l'impôt sur le revenu. Les sociétés sont imposées selon leur taille, une réduction spéciale étant prévue pour les fabricants.

Le taux fédéral d'imposition des sociétés prévu par la loi est de 28 %. Le taux d'imposition du revenu des fabricants est de 23 %. Le taux à l'égard des petites entreprises et des petits fabricants est fixé à 12 %.

Le taux d'imposition provincial est de 17 % pour les grandes entreprises et de 9 % pour les petites entreprises.

Taxe de vente provinciale

La province prélève une taxe de 11 % sur tous les articles vendus, sauf les vêtements, les chaussures, la nourriture, l'électricité, les médicaments sur ordonnance, le matériel agricole, certaines fournitures scolaires, les combustibles de chauffage, les machines et pièces utilisées dans la fabrication de biens.

Taxe sur les produits et services

Depuis le 1er janvier 1991, le gouvernement canadien prélève une taxe générale de 7 % sur les produits et les services (TPS). Cette taxe remplace l'ancienne taxe de vente des fabricants de 13,5 %.

La plupart des produits et services sont taxables mais peuvent faire l'objet d'un crédit de taxe sur intrants jusqu'à ce qu'ils atteignent le consommateur.

Impôt foncier

Tous les biens immeubles (terrains et bâtiments) sont assujettis à un impôt provincial et municipal fondé sur leur classification en tant que propriétés résidentielles ou non résidentielles. Il n'y a pas de taxe d'occupation pour les entreprises. Le taux d'imposition provincial est de 1,50 $ par 100 $ de valeur établie à l'égard des propriétés résidentielles et de 2,25 $ par 100 $ de valeur établie à l'égard des propriétés non résidentielles. Les propriétés sont évaluées en fonction de leur valeur marchande. Chaque municipalité fixe annuellement le taux d'imposition. Au plan municipal, le taux applicable aux propiétés non résidentielles est de 1,5 fois celui applicable aux propriétés résidentielles. Dans le cas de propriétés résidentielles occupées par le propriétaire et situées dans une municipalité donnée, l'impôt foncier provincial est compensé entièrement par un crédit équivalent. Pour ce qui est des propriétés résidentielles situées à l'extérieur d'une municipalité, le crédit est de 85 cents par 100 $ de valeur établie.

Crédit pour impôt étranger

Les sociétés qui ont un revenu de source étrangère et qui ont résidé au Canada au cours de l'année ont droit à un crédit pour l'impôt payé à l'étranger. Le crédit s'applique pour l'impôt étranger payé et l'impôt canadien payé sur le revenu de source étrangère, la somme la moins élevée étant retenue.